

Procès-verbal n°40 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 11 Mai 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mrs Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJER, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Patrick AURILLON.
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 39 de la réunion du 04 Mai 2023.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule B

- Par courriel en date du 05/05/2023 le Président du club de L'OC DOMESSARGUES 2 nous informe que son équipe réserve ne pourra se déplacer à SOMMIERES le dimanche 07/05/2023 (Manque effectif)

Le club L'OC DOMESSARGUES 2 est battu par forfait moins un point au classement.

FORFAIT GENERAL

Dépt 4 Poule B

Suite à 3 forfaits en championnat :

- Le 26/03/2023 contre EJP GRAND COMBIEN
- Le 23/04/2023 contre FC PAYS VIGANAIS 2
- Le 07/05/2023 contre AS SOMMIERES

L'équipe L'OC DOMESSARGUES 2 est déclarée forfait général.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer L'OC DOMESSARGUES 2.

Les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0. (Application Article 82.4 des règlements généraux)



CHANGEMENT DE DATE POUR UNE RENCONTRE (Art 91.3)

Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour, sauf dérogation éventuelle de la Commission, s'il y a accord écrit entre les deux clubs et sous réserve que ces derniers ne soient pas concernés par **les accessions ou les relégations**.

En conséquence :

Dépt 1

- **Le match N°24543158 AS ROUSSON 2 / ES BARJAC** est maintenu au Dimanche 14 Mai 2023 à 15h00.

Dépt 4 Poule D

- **Le match N°24614680 FC VACQUEROLLES / J.S CHEMIN BAS 3** est maintenu au Dimanche 14 Mai 2023 à 15h00

HOMOLOGATIONS

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614277 Du 07/05/2023

CA BESSEGES 2 / FC RIBAUTE LES TAVERNES 2

FC RIBAUTE LES TAVERNES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N° : 24614409 Du 07/05/2023

AS DE SOMMIERES 1 / FCO DOMESSARGUES 2

FCO DOMESSARGUES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N° : 24614672 Du 30/04/2023

JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 / EP VERGEZE 2

JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 battu par pénalité moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUDIER Cendrine

